

Le Proviseur

Affaire suivie par :

Pascal GUÉRITOT,
Proviseur

Téléphone
03 84 56 72 72

Fax
03 84 56 76 04

Mél.
pascal.gueritot@ac-
besancon.fr

Rue P. Mendès France
70400 Héricourt

Le Proviseur du Lycée Louis Aragon – Héricourt

Aux

Lycéens et Étudiants du lycée Aragon et aux Parents d'Élèves

Madame, Monsieur, Chers élèves et étudiants,

A quelques jours de la rentrée scolaire 2020, je souhaite vous informer des dispositions prises à ce jour au lycée Aragon pour l'accueil des élèves. Ces dispositions tiennent compte des instructions données par le Ministre de l'Éducation Nationale ces jours derniers et à travers le livret que vous trouverez joint à ce courrier. Elles se retrouvent également dans le protocole sanitaire en consultation sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports (Protocole sanitaire – Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements secondaires dans le contexte COVID19 à compter de la rentrée scolaire 2020 - 2021).

Tous les élèves et étudiants se présenteront au lycée aux réunions d'accueil en possession d'un masque. L'établissement pourra fournir un masque à l'élève qui en serait dépourvu.

La rentrée des **internes** se déroulera le lundi 31 août à 17h. La réunion avec l'équipe éducative est fixée à 18h.

Rentrée des étudiants BTS FED A et B - 2^{ème} année **mardi 01 septembre** à 9h (statut scolaire uniquement)

Rentrée des étudiants BTS 1^{ère} année FED A et B - **mardi 01 septembre** à 9h30 (statut scolaire et apprentis)

Rentrée des élèves de Seconde Générale et Professionnelle – **mardi 01 septembre** à 10h

Rentrée des élèves de Première Générale et Professionnelle – **mardi 01 septembre** à 13h30

Rentrée des élèves de Terminale Générale et Professionnelle – **mardi 01 septembre** à 15h

Rentrée des étudiants apprentis de BTS MS 1^{ère} et 2^{nde} **lundi 7 septembre** à 8h

Rentrée des étudiants apprentis FED A et B - 2^{ème} année – **lundi 7 septembre** à 8h

Rentrée des élèves apprentis 2^{nde} et 1^{ère} Professionnelle – **lundi 7 septembre** à 9h

Le port du masque est obligatoire en tous lieux de l'établissement. Le port du masque sera donc demandé dès l'entrée de l'établissement (après les grilles). Le lavage des mains est prévu par solution hydro alcoolique ou savon.

Pour les demi-pensionnaires, l'entrée au restaurant scolaire débutera par le lavage des mains. L'élève portera son masque et rejoindra une place après avoir pris son plateau repas. Les déplacements seront strictement limités dans le restaurant et s'effectueront masqués. Avant de déposer son plateau à la desserte, l'élève remettra son masque pour regagner la sortie. Les tables du restaurant scolaire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Dans l'internat, le port du masque sera demandé lors des déplacements qui devront être limités. Le masque sera retiré dans les chambres en respectant strictement les règles de la distanciation.

Dans l'attente de nous retrouver après cette longue interruption de fréquentation de nos établissements scolaires, je vous souhaite de préparer avec enthousiasme cette rentrée 2020.

Pascal GUÉRITOT, Proviseur